



Mémoire sur le projet de
Politique du patrimoine de Montréal

présenté par
Le Forum jeunesse de l'île de Montréal

à
l'Office de consultation publique de Montréal

Adopté le 17 janvier 2005

Table des matières

Introduction.....	5
Propositions du Forum jeunesse de l'île de Montréal pour bonifier la Politique du patrimoine.....	7
4.2 Les axes d'intervention proposés par la Politique (page 37).....	7
<i>Proposition 1 : Un quatrième axe intitulé : l'appui au travail des autres propriétaires et gestionnaires du patrimoine montréalais par l'exercice judicieux du pouvoir législatif de la Ville</i>	7
5.1 Le système d'organisation de l'action en patrimoine (page 41)	7
<i>Proposition 2 : Pour une « veille patrimoniale » indépendante</i>	7
5.1.1 Les participants au système d'organisation de l'action en patrimoine (page 41) 8	
<i>Proposition 3 : Identifier le milieu associatif aux participants au système d'organisation de l'action en patrimoine</i>	8
<i>Proposition 4 : Que la Ville s'associe avec les autorités des grands cimetières institutionnels de Montréal et le milieu associatif pour développer ces espaces verts au profit de la collectivité</i>	9
<i>Proposition 5 : Compléter la réflexion au sujet de l'utilisation des églises patrimoniales menacées comme columbarium</i>	9
<i>Proposition 6 : Documenter, assurer la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine sous la responsabilité du milieu de l'éducation</i>	10
<i>Proposition 7 : d'identifier les lacunes muséales du réseau en vue de les corriger</i>	10
<i>Proposition 8 : Que le milieu des affaires répertorie, identifie et mette en valeur ses œuvres accessibles au grand public</i>	10
<i>Proposition 9 : Trouver des moyens de rendre accessibles toutes les œuvres, les biens et les monuments historiques classés par les gouvernements supérieurs et gérés par des entreprises privées</i>	11
<i>Proposition 10 : Soutenir l'industrie touristique dans la création de nouveaux pôles touristiques patrimoniaux régionaux et locaux</i>	11
<i>Proposition 11 : Ajouter l'enjeu 5.1.2 Le rôle de leadership de la Ville comme « créateur » de patrimoine</i>	12

5.2.1 Le patrimoine bâti, archéologique et paysager (page 50)	12
<i>Proposition 12 : Par « bâtiments patrimoniaux vacants » entendre tous les bâtiments patrimoniaux, pas seulement ceux qui sont classés.....</i>	12
<i>Proposition 13 : Maintenir dans le domaine public ou institutionnel les bâtiments patrimoniaux qui n'appartiennent pas à des intérêts privés.....</i>	12
<i>Proposition 14 : À l'enjeu « Conserver la trame des rues » ajouter le mot « existantes »... </i>	12
<i>Proposition 15 : Ajouter un cinquième enjeu sur la conservation de certaines caractéristiques urbanistiques propres au développement de Montréal.....</i>	12
5.2.2 Le Patrimoine naturel (page 52).....	13
<i>Proposition 16 et 17 : Prendre en compte la faune et la flore autochtone dans les travaux d'aménagements.....</i>	13
<i>Proposition 18 : Préférer la pérennité des milieux naturels patrimoniaux aux constructions</i>	13
<i>Proposition 19 : Ajouter l'enjeu 5.2.5 Le patrimoine industriel et moderne</i>	13
5.3.1 Les enjeux de gestion (page 56).....	14
<i>Proposition 20 : Ajouter les mots « et coercitives » à l'enjeu 5 « Des mesures incitatives contribuant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine »</i>	14
<i>Proposition 21 : Mettre en place des mesures coercitives efficaces pour protéger le patrimoine.....</i>	14
5.3.2 Le patrimoine bâti, archéologique et paysager (page 60)	15
<i>Proposition 22 : Procéder à de nouvelles citations de bâtiments, de lieux et d'objets présentant un intérêt patrimonial.....</i>	15
<i>Proposition 23 : Maintenir le patrimoine religieux dans la sphère publique</i>	15
5.3.3 Le patrimoine naturel (page 64)	15
<i>Proposition 24 : Assurer l'accès visuel au ciel étoilé</i>	16
5.3.4 Le Patrimoine artistique (page 65)	16
<i>Proposition 25 : Mettre en valeur le corpus d'œuvres d'art situé sur le domaine public.....</i>	16
<i>Proposition 26 : Assurer l'identification des œuvres et des artistes qui en sont les créateurs</i>	16

<i>Proposition 27 : Développer de façon intégrée la collection publique d'œuvres d'art pour l'enrichir annuellement.....</i>	16
5.3.5 La commémoration (page 65)	16
<i>Proposition 28 : Constituer la liste des plaques commémoratives et identifier celles qui manquent pour voir à la pertinence de les réinstaller.....</i>	16
5.3.6 Le patrimoine culturel immatériel (page 66)	18
<i>Proposition 29 : Reconnaître l'art populaire</i>	18
5.3.7 La sensibilisation (page 68)	18
<i>Proposition 30 : Entendre par le mot « soutenir » la possibilité d'un soutien qui soit aussi financier.....</i>	18
5.3.8 Des territoires à haute valeur patrimoniale (page 69)	18
<i>Proposition 31 : Sauvegarder, mettre en valeur et renforcer la présence d'œuvres d'art publiques, entre autres sur le site du Symposium international de sculpture de Montréal de 1964</i>	18
<i>Proposition 32 : Regrouper les territoires de l'Expo 67 (Cité du Havre et les îles) dans un même enjeu.....</i>	19
<i>Proposition 33 : S'assurer du respect du plan original de la Cité du Havre, en assurer un développement rappelant sa vocation originelle et y commémorer l'époque de l'Expo 67 .</i>	19
<i>Proposition 34 : Ajouter l'enjeu 5.3.9 Développer le patrimoine de demain.....</i>	19
5.3.9 Développer le patrimoine de demain.....	19
<i>Proposition 35 : Être novateurs pour que des réalisations d'aujourd'hui passent aussi à l'histoire</i>	19
<i>Proposition 36 : Ajouter l'enjeu 5.4 La Ville de Montréal –Décideur exemplaire.....</i>	20
6 Mise en œuvre (page 77).....	20
<i>Proposition 37 : Que le bilan annuel de l'avancement de la mise en œuvre soit effectué en même temps que le bilan annuel de la « veille patrimoniale »</i>	20
Conclusion.....	20

Introduction

Le patrimoine est l'héritage collectif que nous voulons léguer aux générations de demain. Il est donc tout naturel pour le Forum jeunesse de l'île de Montréal de s'être senti directement interpellé par l'exercice de consultation sur le Projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Les jeunes Montréalaises et Montréalais sont en effet très attachés aux réalisations des générations qui les ont précédés. Il est important de savoir d'où l'on vient pour décider où on va! Et pour ce qui est de la protection du patrimoine, **les jeunes savent très bien dans quelle direction aller : celle de la sauvegarde, de la mise en valeur et du développement.**

Montréal peut se féliciter d'avoir été la première ville canadienne à se doter d'un plan d'action en art public il y a plus de 15 ans. Toutefois, la réalité patrimoniale d'aujourd'hui nécessite une intervention beaucoup plus générale et musclée qu'un simple plan d'action thématique. Cette politique est un premier pas pour Montréal afin d'actualiser son engagement en faveur de la sauvegarde de son patrimoine et le document préparatoire le démontre éloquemment. D'entrée de jeu, soulignons que nous appuyons l'ensemble du document, lequel correspond à la volonté des jeunes de voir leur héritage collectif être préservé et transmis aux générations futures.

Tout en reconnaissant les efforts de la Ville de Montréal dans la rédaction de cette proposition, le Forum jeunesse apporte quatre idées qui ne sont pas explicites dans le projet et que nous aurions intérêt à ajouter.

Premièrement, le Projet de Politique du patrimoine **parle très peu du patrimoine d'avant l'arrivée des européens** sur l'île. Pourtant, notre région recèle un riche passé, inscrit dans sa diversité géologique (et ses fossiles) tout comme dans la richesse archéologique que représente la présence humaine sur le territoire depuis des milliers d'années. Le préambule du Projet de Politique du patrimoine stipule à ce sujet : « Montréal est l'une des rares villes nord-américaines dont la culture et le développement sont redevables aux Premières-Nations... » Cette phrase n'est suivie d'aucune position en faveur du développement de notre mémoire collective de la présence des Premières Nations à Montréal, qui habitaient ce territoire bien avant les immigrants européens, puis ceux du monde entier. Une réflexion devrait donc être faite sur la façon d'intégrer cette réalité au patrimoine que nous voulons léguer aux générations futures. Avons-nous besoin d'un musée, d'un circuit regroupant les initiatives abordant cette thématique (le Musée McCord d'histoire canadienne et le Jardin des Premières-Nations du Jardin Botanique, par exemple), d'une série de plaques commémoratives? Le Forum jeunesse ne tranche pas, sinon pour dire que cette réflexion est nécessaire.

Également, le projet parle très peu de l'influence de la Ville sur les autres propriétaires et gestionnaires de biens patrimoniaux. Nous proposons de créer l'enjeu **5.4 La Ville de Montréal –Décideur exemplaire** à cet effet. Nous avons pensé que l'ajout de cet enjeu à ceux de « Propriétaire exemplaire » et de « Gestionnaire exemplaire » allait de soi.

Puis, nous notons aussi l'absence de position claire sur le rôle que peut jouer la Ville pour **préparer aujourd'hui le patrimoine de demain**. Nous entendons par là la reconnaissance du patrimoine moderne et industriel, mais aussi la création de nouveaux sites ou témoins patrimoniaux. Nous devons en effet nous assurer d'offrir aux générations futures des témoignages de notre époque qui soient à la hauteur de ce que nous voulons léguer. Le Projet de Politique reconnaît bien le patrimoine qui est déjà classé, mais ne s'engage jamais à bonifier le passé par des aménagements, des constructions ou des œuvres offerts à la postérité par notre génération.

Enfin, **nous déplorons que le Projet de Politique ne donne presque aucun rôle à jouer aux arrondissements**, qui devraient pourtant être sensibilisés à l'importance de se doter eux aussi d'une Politique du patrimoine visant à assurer la sauvegarde, la mise en valeur et le développement du patrimoine local.

Ces quatre lacunes devraient, selon le Forum jeunesse, être corrigées par leur introduction dans la Politique du patrimoine. À ces points, nous désirons aussi attirer votre attention sur un certain nombre de propositions permettant de bonifier le Projet de Politique. Voici donc les compléments que nous aimerions vous soumettre au sujet de la Politique du patrimoine. Ils sont identifiés en respectant la numérotation du document de consultation.

Propositions du Forum jeunesse de l'île de Montréal pour bonifier la Politique du patrimoine.

4.2 Les axes d'intervention proposés par la Politique (page 37)

Proposition 1 : Un quatrième axe intitulé : l'appui au travail des autres propriétaires et gestionnaires du patrimoine montréalais par l'exercice judicieux du pouvoir législatif de la Ville

Il nous paraît essentiel d'ajouter un quatrième grand axe d'intervention à la Politique, soit celui de **l'appui au travail des autres propriétaires et gestionnaires du patrimoine montréalais par l'exercice judicieux du pouvoir législatif de la Ville**. Pour s'assurer que tous soient animés par la même vision d'avenir, Montréal se doit de se donner les outils pour que tous les acteurs soient au rendez-vous de la sauvegarde, la mise en valeur et le développement du patrimoine.

Ce leadership s'exprimerait évidemment par l'enjeu **5.4 La Ville de Montréal – Décideur exemplaire** que nous détaillons plus loin.

5.1 Le système d'organisation de l'action en patrimoine (page 41)

Proposition 2 : Pour une « veille patrimoniale » indépendante

La « veille patrimoniale » nous apparaît être un outil essentiel de la sauvegarde du patrimoine Montréalais. Toutefois, **pour qu'elle soit efficace, elle devra être indépendante** du « système d'organisation de l'action en patrimoine » car les acteurs énumérés pour en faire parti ne sont pas toujours des plus consciencieux.

À cet effet, l'exemple de la Société de Transport de Montréal est des plus éloquent. Le Forum jeunesse n'a pas été en mesure de dresser la liste complète des œuvres publiques à la charge de la Société qui sont disparues, mais en voici quand même une liste partielle :

- À la station de métro Peel : À l'origine 54 oeuvres circulaires, signées par Jean-Paul Mousseau, s'y trouvaient. Depuis la construction des Cours Mont-Royal, 8 ont été déplacées et 17 ont complètement disparu. À la Société de Transport, on ne sait pas où elles sont. Dans une entrevue accordée à un journaliste de l'hebdomadaire Voir du 30 septembre 1999 (en annexe), Mario Bibeau, architecte en chef, affirmait qu'il y en avait encore six au mur dans les arrières boutiques du centre d'achat adjacent et qu'un nombre indéterminé était en entrepôt. Combien? Il a été impossible pour le journaliste de le savoir.
- Dans douze stations de métro : Claude Vermette, un céramiste réputé, a créé des céramiques pour douze stations de métro, dont les carrés colorés de la station Saint-Laurent. À la STM, on ne les considère pas comme des oeuvres, puisqu'elles ne sont pas signées. Claude Vermette s'indigne (dans le même article de l'hebdomadaire Voir) "à l'époque ils ont refusé que je les signe! Tout se faisait très rapidement, j'avais beaucoup de travail et pas le temps de me battre pour faire reconnaître mes oeuvres. J'en ai une autre à Longueuil que j'aime beaucoup, mais elle n'est pas signée non plus... Tout ça me rend très malheureux." Il se trouve donc, en plus des œuvres disparues, des œuvres que la Société de Transport de Montréal ne reconnaît même pas comme tel!

- À la station de métro Square Victoria : Une autre œuvre de Jean-Paul Mousseau a disparu suite aux rénovations effectuées en 1999-2000. C'était une murale qui a aujourd'hui été remplacée par un mur de briques...
- À la station de métro Villa-Maria : Une des murales de l'artiste André Léonard a servi de « babillard » pour l'installation de deux tableaux indiquant les intervalles de passage des trains. Le mur voisin, qui fait face aux voyageurs et qui ne comporte aucune œuvre, est resté vierge.

Par cet exemple (l'organisme Docomomo Québec www.docomomo.com serait mieux placé pour faire un inventaire complet des disparitions et des dégradations d'œuvres sous la responsabilité de la STM), le Forum jeunesse veut illustrer pourquoi l'indépendance de la « veille patrimoniale » lui semble essentielle, mais aussi exprimer la raison pour laquelle il tient à l'ajout de l'enjeu **5.4 La Ville de Montréal – Décideur exemplaire.**

La Ville doit en effet avoir des outils pour minimalement documenter ces destructions du patrimoine collectif des Montréalais. Elle doit ensuite donner un certain encadrement aux autres propriétaires et gestionnaires du patrimoine pour s'assurer que ceux-ci ne se désistent pas face à leurs responsabilités comme semble le faire la STM.

Car bien que ces œuvres ne relèvent pas de la Ville, elles font partie du domaine public et sont un élément important du visage de la métropole. Le métro de Montréal était considéré, lors de son ouverture, comme l'un des plus beaux au monde. Sa dégradation est une perte pour l'ensemble des Montréalais et la Ville doit assurer un leadership fort pour inciter les autres propriétaires et gestionnaires du patrimoine à jouer leur rôle, et si le besoin est, de leur indiquer la démarche à suivre par son pouvoir législatif. Le Forum jeunesse est conscient de la limite d'action de la Ville en ce domaine, mais croit tout de même que des leviers politiques existent pour imposer un minimum d'effort aux propriétaires et gestionnaires négligents.

5.1.1 Les participants au système d'organisation de l'action en patrimoine (page 41)

Proposition 3 : Identifier le milieu associatif aux participants au système d'organisation de l'action en patrimoine

Au chapitre des participants au système d'organisation de l'action en patrimoine, le Forum jeunesse voudrait souligner l'absence du **milieu associatif. Celui-ci devrait pourtant être le deuxième partenaire identifié, tout de suite après le citoyen.** Les grands organismes de sauvegarde du patrimoine, tel qu'Héritage Montréal, sont des acteurs incontournables de tout système d'organisation de l'action qui se veut crédible. Le milieu associatif est de surcroît un moyen pour le citoyen de faire entendre plus efficacement sa voix.

En page 45 du Projet de Politique du patrimoine, on nous présente le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme. Bien que traitée comme une simple information factuelle, l'existence de ce comité suscite un questionnement. Compte tenu de la position du Forum jeunesse voulant que la Politique du patrimoine inclue un objectif de **préparer aujourd'hui le patrimoine de demain**, il nous semble pertinent de profiter de l'expérience de ce comité pour lui donner le mandat de susciter et de prioriser les propositions architecturales et urbanistiques audacieuses.

En effet, pour que dans vingt ans nous puissions dire que l'administration actuelle était visionnaire en terme de patrimoine, il est important d'ajouter un critère de vision à long terme au travail de ce comité. Barcelone, pour ne citer que cet exemple, profite aujourd'hui de l'audace de ses architectes d'hier qui ont su et pu construire des édifices surprenants aux quatre coins de la ville. Montréal peut aujourd'hui préparer sa renommée architecturale de demain en ajoutant à son patrimoine passé des constructions d'aujourd'hui qui feront l'admiration des générations futures. Cela peut se faire par le biais de ce comité, mais aussi par d'autres avenues, comme la proposition du Forum jeunesse traitée plus bas : **Enjeu 5.1.2 Le rôle de leadership de la Ville comme « créateur » de patrimoine.**

Le Projet de Politique du patrimoine aborde la question des attentes de la Ville face à ses partenaires (en page 47). Bien que le Forum jeunesse comprenne que la liste des propositions contenues dans le projet ne soit pas exhaustive, il tient à souligner l'absence de certaines attentes légitimes qui pourraient venir bonifier cette section de la Politique.

Aux autorités religieuses :

Proposition 4 : Que la Ville s'associe avec les autorités des grands cimetières institutionnels de Montréal et le milieu associatif pour développer ces espaces verts au profit de la collectivité

L'Écomusée de l'Au-Delà, un organisme qui tente de sensibiliser la population à la sauvegarde du patrimoine des cimetières, alerte régulièrement l'opinion publique sur des dangers qui pèsent sur ce pan de notre passé. Ainsi, c'est lui qui a rapporté les vols d'une statue de bronze de six pieds de hauteur et de l'autoportrait d'Alfred Laliberté, sculpteur de renommée internationale, au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Ces disparitions, au profit du marché noir des œuvres d'art, privent les montréalais d'un riche patrimoine. Abandonnés par les croyants, les cimetières vides s'offrent comme de belles victimes aux malfaiteurs. Pourtant, ces espaces verts pourraient être mis en valeur pour leurs richesses généalogiques, artistiques et naturelles. De rares exemples de revitalisation existent, montrant la voie des nouvelles utilisations dont peuvent profiter nos cimetières. Le Forum jeunesse propose donc à la Ville **de s'associer avec les autorités des grands cimetières institutionnels de Montréal et le milieu associatif pour développer ces espaces verts au profit de la collectivité.**

Proposition 5 : Compléter la réflexion au sujet de l'utilisation des églises patrimoniales menacées comme columbarium

Montréal a connu ces dernières années une polémique importante au sujet de la construction de mausolées sur le mont Royal. Parallèlement, Le Devoir du 6 février 2003 (en annexe) nous parlait d'une étude de faisabilité pour transformer les églises abandonnées en nécropoles. Avantageuse, cette solution utilise des bâtiments patrimoniaux existants mais menacés, leur assurant ainsi une nouvelle vocation en lien avec leur ancienne. Nous pensons qu'il est essentiel **de compléter la réflexion au sujet de l'utilisation des églises patrimoniales menacées comme columbarium.**

Aux universités, aux établissements d'enseignement et aux commissions scolaires :

Proposition 6 : Documenter, assurer la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine sous la responsabilité du milieu de l'éducation

Cette citation tirée de l'hebdomadaire Voir du 30 septembre 1999 (en annexe) soulève une question importante : « Danielle Doucet connaît bien les méthodes de destruction de murales. De la centaine qu'elle a étudiée dans le cadre de sa maîtrise, la moitié sont déjà détruites. Plusieurs autres sont très endommagées, comme la mosaïque de l'artiste Iliu, au coin des rues Saint-Denis et Des Pins. "Quand je parle de murales aux gens, ils me citent souvent celle-là, c'est un repère" nous dit l'historienne. Couverte de graffitis, elle est aussi décorée de deux panneaux que sa propriétaire, la Commission Scolaire de Montréal, y a vissés. Ce qu'on peut y lire? Défense d'afficher... » Ainsi, nous pensons qu'une nouvelle proposition d'action s'impose pour le milieu de l'éducation, soit **de documenter, assurer la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine sous la responsabilité du milieu de l'éducation**. Ce plus, cette proposition d'action peut s'inscrire dans un projet éducatif complet, propre à mobiliser ce milieu qui n'a pas toujours conscience des outils pédagogiques dont il dispose. Car si ces œuvres ont une valeur esthétique et patrimoniale incontestable, elles peuvent aussi servir à des fins éducatives.

Le cas de la sauvegarde des villas de l'université McGill et le prix citron du patrimoine reçu par l'Université Concordia pour la destruction du Cinéma York nous amène à rester attentifs au sujet de la sauvegarde du patrimoine géré par nos universités. Même l'Université du Québec à Montréal avait fait parler d'elle il y a quelques années après avoir installé des casiers devant une œuvre intégrée à l'architecture. Ces institutions de haut savoir, qui offrent des cours en histoire de l'art, comme en gestion du patrimoine, doivent être interpellées au sujet de leurs devoirs de gestionnaires de notre patrimoine collectif. C'est pourquoi il est important pour le Forum jeunesse que la Politique du patrimoine intègre cette proposition sur la documentation, la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine sous la responsabilité du milieu de l'éducation.

Aux musées et aux lieux de diffusion :

Proposition 7 : d'identifier les lacunes muséales du réseau en vue de les corriger

Nous avons déjà indiqué en introduction le rôle que peut jouer la Ville pour **préparer aujourd'hui le patrimoine de demain**. À ce titre, nous pensons qu'il est important d'ajouter une proposition d'action aux musées et lieux de diffusions montréalais visant l'objectif **d'identifier les lacunes muséales du réseau en vue de les corriger**. Cela pourrait vouloir dire la création d'un nouveau musée (des Premières-Nations ou de la préhistoire, par exemple), la mise en place d'une nouvelle collection (nous avons noté l'absence de collection municipale de sciences naturelles en géologie) ou la mise en lumière de la complémentarité de plusieurs institutions sur une thématique précise (comme pour les civilisations antiques, présentées aux Musées des Beaux-Arts et Redpath).

Au milieu des affaires :

Proposition 8 : Que le milieu des affaires répertorie, identifie et mette en valeur ses œuvres accessibles au grand public

Plusieurs oeuvres d'art visibles pour le grand public (entre autres au centre-ville) appartiennent à des intérêts privés. Il nous semble donc important que la Ville propose au milieu d'affaires **de répertorier, identifier et mettre en valeur ses œuvres accessibles au grand public.**

Proposition 9 : Trouver des moyens de rendre accessibles toutes les œuvres, les biens et les monuments historiques classés par les gouvernements supérieurs et gérés par des entreprises privées

Au sujet de l'accessibilité, il faudrait aussi répertorier les cas spéciaux d'œuvres et de biens culturels classés mais difficilement accessibles, comme l'est par exemple l'ancien restaurant Le 9^e. Ce bien classé monument historique, qui constitue un des exemples d'architecture et d'aménagement art déco les plus riches et les mieux conservés du Québec, est depuis plusieurs années fermé au public. La Ville pourrait, du point de vue du Forum jeunesse, tenter **de trouver des moyens de rendre accessible toutes les œuvres, les biens et les monuments historiques classés par les gouvernements supérieurs** et gérés par des entreprises privées.

À cet effet, l'article de l'hebdomadaire Voir déjà cité nous apprend : « Plusieurs entreprises portent peu d'attention à leurs oeuvres. L'aéroport Dorval en est une. Danielle Doucet, dans le cadre de ses recherches, s'en est bien rendu compte. "Il y avait un grand vitrail sur l'histoire du transport qui a été installé, retiré, réinstallé puis perdu. Une tapisserie de Micheline Beauchemin est aussi impossible à retrouver, tout comme les sculptures lumineuses de Jean-Paul Mousseau qui ornaient le salon VIP." De plus, Claude Vermette a appris dernièrement que les murales qu'il avait produites avec Mousseau pour ce même aéroport ont disparues... » Ce patrimoine collectif doit être couvert d'une façon ou d'une autre par la Politique du patrimoine. Documenter ces œuvres pour avoir une image claire du patrimoine Montréalais est un premier pas essentiel, la « veille patrimoniale » l'est aussi, tout comme l'utilisation par la Ville de son pouvoir réglementaire. Les mesures incitatives sont importantes, mais le passé nous montre clairement qu'elles ne sont pas suffisantes. Encore une fois, donc, l'enjeu **5.4 La Ville de Montréal – Décideur exemplaire** proposé par le Forum jeunesse s'avère incontournable pour que la présente Politique dépasse l'étape des bonnes intentions et se concrétise par une action concrète sur le terrain, en collaboration et en partenariat avec l'ensemble des acteurs, mais aussi, parfois, en usant du poids réglementaire pour en assurer la mise en œuvre.

À l'industrie touristique :

Proposition 10 : Soutenir l'industrie touristique dans la création de nouveaux pôles touristiques patrimoniaux régionaux et locaux

Que ce soit d'un point de vue de développement économique ou de développement durable, nous pensons qu'il serait opportun **de soutenir l'industrie touristique dans la création de nouveaux pôles touristiques patrimoniaux régionaux et locaux.** Dans un souci de diversification de l'offre et d'encouragement du tourisme hors du centre historique de la métropole, des projets pourraient être développés autour de certains éléments patrimoniaux. Pensons, entre autres, au Moulin de Pointe-aux-Trembles (construit vers 1721) qui pourrait être intégré à un circuit patrimonial dans l'est de l'Île. De telles initiatives créeraient de nouveaux pôles touristiques et une nouvelle activité économique hors du centre-ville. De plus, cela améliorerait la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais habitant près de ces nouveaux pôles, en facilitant l'accessibilité à leur patrimoine local.

Proposition 11 : Ajouter l'enjeu 5.1.2 Le rôle de leadership de la Ville comme « créateur » de patrimoine

Un dernier ajout est proposé par le Forum jeunesse au point 5.1, il s'agit d'un nouvel enjeu qui pourrait prendre ce titre : **5.1.2 Le rôle de leadership de la Ville comme « créateur » de patrimoine**. Cet ajout vise à situer le rôle de la Ville en amont de la mise en place du patrimoine de demain et à lui donner la fonction de « créatrice » de patrimoine, que ce soit par ses choix architecturaux lors de la construction ou de la rénovation de ses édifices, par l'ouverture de nouvelles trouées visuelles sur le fleuve ou la montagne, par un soutien à la création ou à la recherche archéologique. La Ville possède une foule d'outils pour léguer aux générations futures le patrimoine du passé, enrichi par les efforts du présent, pour le développer et lui donner de nouveaux éléments.

5.2.1 Le patrimoine bâti, archéologique et paysager (page 50)

Proposition 12 : Par « bâtiments patrimoniaux vacants » entendre tous les bâtiments patrimoniaux, pas seulement ceux qui sont classés

Le premier point du premier enjeu : Favoriser l'émergence de projets qui permettront l'occupation, la conservation et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux vacants, nous semble limitatif. Le Forum jeunesse pense que **la lecture de ce point devrait intégrer tous les bâtiments patrimoniaux et non pas seulement ceux qui ont été reconnus par un des niveaux du gouvernement**. En effet, les 19 sites du patrimoine potentiel identifiés dans le plan d'urbanisme, adopté en décembre dernier, nous montrent bien que le nombre de bâtiments patrimoniaux dépasse largement le cadre de ceux qui sont déjà reconnus.

Proposition 13 : Maintenir dans le domaine public ou institutionnel les bâtiments patrimoniaux qui n'appartiennent pas à des intérêts privés

Il nous apparaît aussi important d'ajouter un point mentionnant qu'il faut **maintenir dans le domaine public ou institutionnel les bâtiments patrimoniaux qui n'appartiennent pas à des intérêts privés**. L'exemple des bains publics illustre bien cette préoccupation du Forum jeunesse. Le bain Hogan, construit en 1931, a été vendu il y a près de dix ans pour la somme ridicule de 130 000 \$. On y a installé des logements, privatisant ainsi cet édifice public. Pourtant, le don du bain Généreux à l'Écomusée du Fier-Monde, dans le Centre-Sud, démontre bien tout le potentiel de développement collectif d'un tel patrimoine. Nous pensons donc que la privatisation des biens collectifs ne doit plus être acceptée.

Proposition 14 : À l'enjeu « Conserver la trame des rues » ajouter le mot « existantes »

Le premier point du quatrième enjeu, « Conserver la trame des rues », devrait être modifié pour se lire ainsi : **Conserver la trame des rues existantes**. Les notions de développement durable et d'efficacité énergétique devraient primer pour les nouveaux quartiers et les nouvelles rues en prévoyant une trame qui permette de profiter de l'ensoleillement naturel.

Proposition 15 : Ajouter un cinquième enjeu sur la conservation de certaines caractéristiques urbanistiques propres au développement de Montréal

Un cinquième enjeu devrait aussi être mentionné, soit celui de **la conservation de certaines caractéristiques urbanistiques propres au développement de Montréal**, comme la Cité-Jardin dans Rosemont ou les maisons de fond de cour, témoins des maisons ouvrières du début du vingtième siècle dont il ne reste plus que quelques exemplaires à Montréal (voir l'article du Devoir en annexe).

5.2.2 Le Patrimoine naturel (page 52)

Proposition 16 et 17 : Prendre en compte la faune et la flore autochtone dans les travaux d'aménagements

Lorsqu'on parle d'assurer la pérennité des milieux naturels, il est important de mentionner que cela se réalise de différentes manières. Ainsi, nous proposons d'ajouter ces préoccupations au texte : **Prendre en compte la sauvegarde de la faune sauvage de l'île dans les travaux d'aménagements** (parc, berges, etc.) et **utiliser autant que possible des essences d'arbres et des plantes ornementales autochtones à Montréal dans les travaux d'aménagements**. Pour y arriver, un mandat spécial pourrait être donné aux serres municipales pour développer une spécialisation dans la sauvegarde d'espèces indigènes, comme le fait l'organisme Semences du patrimoine (www.seeds.ca). Cela aurait l'avantage de renforcer la position des espèces vulnérables à la disparition et de réintroduire des espèces déjà disparues de l'île. De plus, ces espèces répondent aux besoins de la faune locale et renforceraient l'action de la Ville en faveur du développement durable.

Proposition 18 : Préférer la pérennité des milieux naturels patrimoniaux aux constructions

Au sujet de l'acquisition de nouveaux sites en vue d'assurer la pérennité des milieux naturels, le Forum jeunesse aimerait souligner que ce point n'est pas suffisant. Pour être effectif, il devrait être complété par un nouvel objectif, soit de **préférer la pérennité des milieux naturels patrimoniaux aux constructions**. Le cas des éco-territoires, inscrits dans la Politique de protection et de mise en valeur du territoire adoptée récemment, nous préoccupe tout particulièrement à ce chapitre. En effet, que ce soit pour la section de l'île-des-Sœurs de l'éco-territoire des Rapides-de-Lachine ou pour la coulée verte du ruisseau De Montigny, nous nous inquiétons que des impératifs de développement économique ne tenant pas compte du développement durable priment sur la pérennité des milieux naturels.

La future construction d'un nouveau pont vers Laval illustre bien les dangers qui menacent la pérennité des milieux naturels. Ce pont est prévu très exactement pour traverser de part en part la coulée verte du ruisseau De Montigny. Et ce, malgré que la Politique de protection et de mise en valeur du territoire affirme que « des plantes rares y ont été inventoriées », que « ces îles constituent un des rares endroits naturels peu perturbés dans la partie Est de l'île de Montréal » et qu'elles « offrent un potentiel élevé d'interprétation. »

Proposition 19 : Ajouter l'enjeu 5.2.5 Le patrimoine industriel et moderne

Enfin, l'enjeu 5.2 devrait être complété par cette nouvelle section primordiale : **5.2.5 Le patrimoine industriel et moderne**. On parle bien du patrimoine mobilier urbain de l'Expo 67 et du mobilier industriel, mais aucunement de l'ensemble de ce patrimoine industriel et moderne, ce qui nous semble une erreur. Alors que l'Expo 67 est décrite par tous ceux et celles qui ont eu

la chance de la vivre comme un moment charnière de l'histoire du Québec, qu'en reste-t-il aujourd'hui? Les destructions ont ravagé la presque totalité de ce que nous avait légué cet important événement, sans que personne s'émeuve. Si certains bâtiments n'étaient effectivement pas construits pour durer, d'autres auraient pu témoigner de cette période d'effervescence avec beaucoup de sérieux. Plus dramatique encore, une quantité d'oeuvres d'art, allant de la sculpture à la fontaine, gisent abandonnées sur le site. À qui appartiennent-elles? Comme la fontaine lumineuse de la cité du Havre, elle-même oubliée depuis trente ans. Il y a pourtant là les marques d'une époque, dont l'ancien musée d'art, la Place des Rapides et son paysage enchanteur, la Maison Olympique, détruite en catimini il y a trois ans, et la merveille architecturale d'Habitat 67, toujours là, mais ne jouissant d'aucune reconnaissance patrimoniale (plan du site de la Cité du Havre lors de l'Expo 67 en annexe).

Plusieurs autres exemples de ce patrimoine industriel et moderne nous incitent à affirmer que l'ajout de cet enjeu à la Politique du patrimoine est primordial, comme la situation du silo du Vieux Port, de l'incinérateur des Carrières (qui recèle un intérêt du point de vue de l'histoire par sa représentativité d'un manque de vision urbanistique passé et qui a un potentiel intéressant de remémoration et d'éducation du public sur l'enjeu de la gestion des déchets) ou des murales des années '50 et '60.

Au sujet de ces murales, nous utiliserons encore une citation de l'article de l'hebdomadaire Voir du 30 septembre 1999 car il exprime bien l'importance de se pencher sur le patrimoine industriel et moderne. « La Ville de Montréal aussi a son lot d'oeuvres inconnues. "Dans les années cinquante, nous dit Danielle Doucet, la Ville de Montréal commandait beaucoup d'oeuvres. C'était une tradition d'avoir des sculptures et des murales intégrées à l'architecture. Mais aujourd'hui, la Ville ne sait plus ce qu'elle possède comme murales. Il faudrait faire le tour de tous les édifices municipaux pour recenser ces oeuvres. Un travail colossal." » Un travail qui devrait être entrepris à la suite de l'adoption de la Politique du patrimoine par la Ville.

5.3.1 Les enjeux de gestion (page 56)

Proposition 20 : Ajouter les mots « et coercitives » à l'enjeu 5 « Des mesures incitatives contribuant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine »

Proposition 21 : Mettre en place des mesures coercitives efficaces pour protéger le patrimoine

À notre avis, l'enjeu 5 : Des mesures incitatives contribuant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine devrait devenir : **Des mesures incitatives et coercitives contribuant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine**. Cela exige l'ajout d'un point, soit : **Mettre en place des mesures punitives efficaces pour protéger le patrimoine**. À cet effet, l'exemple de la destruction de la Maison Olympique dans la Cité du Havre est éloquent. Sans aucun permis, le promoteur a détruit ce vestige d'Expo 67 pour y construire une tour à logement. Une infraction qui pouvait lui valoir une amende de 10 000 \$, mais qui lui a permis d'ériger une tour de condos de luxe. Une véritable aubaine (voir en annexe l'article du Devoir du 10 septembre 2002). Cette situation, qui n'est malheureusement pas isolée, illustre bien le manque de mordant de la réglementation pour protéger notre patrimoine. Nous pensons donc qu'il est important de mettre en place des contraintes véritablement dissuasives, comme la perte du permis de construction, une lourde taxe à la destruction du patrimoine ou toute autre mesure réellement efficace pour empêcher ces agissements.

Pour le Forum jeunesse, ce dernier point se perd toutefois dans le document, alors qu'il est majeur pour le rôle de leadership de la Ville. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut ajouter aux enjeux de « Propriétaire exemplaire » et de « Gestionnaire exemplaire » celui de : **5.4 La Ville de Montréal – Décideur exemplaire**. Sans cela, la Politique du patrimoine rate sa cible, soit celle de s'assurer que tous les propriétaires et gestionnaires du patrimoine montréalais soient animés par la même vision d'avenir. La Ville de Montréal se doit de s'assurer que tous les acteurs soient au rendez-vous de la sauvegarde, la mise en valeur et le développement du patrimoine.

5.3.2 Le patrimoine bâti, archéologique et paysager (page 60)

Proposition 22 : Procéder à de nouvelles citations de bâtiments, de lieux et d'objets présentant un intérêt patrimonial

Le premier enjeu du point 5.3.2 devrait porter sur le classement des 19 sites du patrimoine potentiel identifiés dans le Plan d'urbanisme. Une Politique du patrimoine nous apparaît comme la clef du déploiement d'une stratégie porteuse de changement, et pour cela, la désignation rapide des sites déjà identifiés comme « potentiels » nous apparaît prioritaire. Ce premier enjeu pourrait s'intituler **procéder à de nouvelles citations de bâtiments, de lieux et d'objets présentant un intérêt patrimonial**. Il faut protéger de nouveaux lieux et ne pas se contenter de parler de ce qui est déjà protégé.

En effet, le patrimoine ne peut pas attendre. Ces bâtiments, lieux et objets ont déjà une longue histoire et chaque année sans protection menace leur intégrité. Ces désignations pourraient être le point de départ d'une mise en valeur du potentiel de développement économique relié à ces sites, dont la répartition souvent décentralisée sur le territoire offre des perspectives de revitalisation et de valorisation prometteuses qui profiteraient à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais.

Proposition 23 : Maintenir le patrimoine religieux dans la sphère publique

L'enjeu 2 du point 5.3.2 parle de : La conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux comme enjeu prioritaire et parle d'établir une vue d'ensemble de l'encadrement des projets visant les bâtiments conçus à des fins de lieux de culte. Nous tenons à rappeler qu'à l'intérieur de nos églises se cache l'histoire de l'art québécois. C'est là que s'est concentré tout le savoir-faire de nos peintres et de nos sculpteurs, mais leurs œuvres sont négligées. Les orgues qui trônent dans ces lieux de repos sont aussi souvent oubliés, même les fameux « Casavant », réputés sur la planète entière. Plusieurs se sont tus aujourd'hui, ne tapissant plus que les murs. Dans ce contexte, parce que les bâtiments ont aussi une valeur importante et parce qu'ils profitent d'emplacements privilégiés au centre des quartiers, il nous apparaît important d'ajouter cette préoccupation à celles déjà inscrites au Projet de Politique : **Maintenir ce patrimoine dans la sphère publique**. À ce sujet, le Plan d'urbanisme adopté en décembre dernier est clair et va dans le même sens : « la Ville entend donc agir de manière proactive et préventive face à ces nouveaux phénomènes susceptibles de compromettre la valeur historique et patrimoniale de ces sites et de ces bâtiments de même que leur vocation publique. »

5.3.3 Le patrimoine naturel (page 64)

Proposition 24 : Assurer l'accès visuel au ciel étoilé

Normalement, le ciel québécois permet d'observer à l'oeil nu plus de 3000 étoiles différentes, mais à Montréal, nous ne pouvons en distinguer qu'une centaine. Le coupable pour cette cécité partielle est la pollution lumineuse. En effet, plusieurs types d'éclairage ne dirigent pas leurs rayons vers le sol, mais dans toutes les directions, ce qui crée un filtre nous empêchant de bien voir les étoiles. Il peut sembler curieux d'intégrer cette notion de pollution lumineuse dans une Politique du patrimoine, mais la capacité pour les Montréalaises et les Montréalais de voir le ciel dans toute sa splendeur fait partie de la qualité de vie, de la capacité de rêver et de s'intéresser à l'histoire de l'utilisation de ces mêmes étoiles par les marins, il y a plus de 400 ans, pour se diriger en mer et pour découvrir notre île. Le ciel étoilé est souvent le meilleur vecteur pour intéresser les jeunes aux sciences, pourquoi ne pas s'en servir pour les intéresser à leur histoire, à leur patrimoine ? Mais pour cela, encore faudrait-il pouvoir les voir. Le Forum jeunesse pense donc qu'un enjeu sur ce thème devrait être ajouté à la Politique et qu'il pourrait s'intituler : **Assurer l'accès visuel au ciel étoilé**. Cet enjeu s'accompagnant évidemment d'un objectif de diminution de la pollution lumineuse.

5.3.4 Le Patrimoine artistique (page 65)

Proposition 25 : Mettre en valeur le corpus d'œuvres d'art situé sur le domaine public

Il nous semble curieux que cet enjeu ne débute pas par cette priorité : **La mise en valeur du corpus d'œuvres d'art situé sur le domaine public**. Dans une section s'intitulant : 5.3 La Ville de Montréal – Gestionnaire exemplaire, il nous semble normal de débiter par les œuvres du domaine public, avant de passer aux œuvres du domaine privé.

Proposition 26 : Assurer l'identification des œuvres et des artistes qui en sont les créateurs

Proposition 27 : Développer de façon intégrée la collection publique d'œuvres d'art pour l'enrichir annuellement

Cette mise en valeur devrait aussi s'accompagner d'un objectif pour : **Assurer l'identification des œuvres et des artistes qui en sont les créateurs**. Il nous semble que ce soit un minimum. Malheureusement, les œuvres du domaine public sont rares à offrir ces informations aux Montréalaises et Montréalais qui les contemplent quotidiennement. Il faudrait aussi se donner le défi de **développer de façon intégrée cette collection pour l'enrichir annuellement**. Encore une fois, dans le but de léguer aux générations de demain un patrimoine plus important que celui que nous avons nous-mêmes reçu comme héritage.

5.3.5 La commémoration (page 65)

Proposition 28 : Constituer la liste des plaques commémoratives et identifier celles qui manquent pour voir à la pertinence de les réinstaller

Pour le point 2 du premier enjeu : Assurer l'intégration de la commémoration aux différents types d'interventions de la Ville, la moindre des choses serait de **constituer la liste de ces plaques et d'identifier celles qui manquent pour voir à la pertinence de les réinstaller**. En effet, le livre La légende dorée de Montréal (Morin, Victor, Éditions de l'ACF, Montréal, 1949), disponible

à la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal, permet facilement de constater la disparition de plus de la moitié de la soixantaine de plaques commémoratives, alors recensées, dans ce que nous nommons aujourd'hui le Vieux-Montréal. Des plaques qui ont une valeur artistique et patrimoniale en elles-mêmes, comme le décrit en détail, et à juste titre, un article du Devoir publié le 15 juillet 2000 (en annexe).

5.3.6 Le patrimoine culturel immatériel (page 66)

Proposition 29 : Reconnaître l'art populaire

Selon le Conseil québécois du Patrimoine vivant, on peut dénombrer sept branches à cette forme de patrimoine, soit l'art de la parole, la musique, la danse, les rituels, l'art populaire, les métiers traditionnels et les métiers d'art traditionnels. Bien que méconnues, ces différentes pratiques retrouvent depuis quelques années leurs lettres de noblesse, entre autres auprès des jeunes. Du côté du conte, tout particulièrement, mais aussi de la musique et de la danse. Le Réseau des festivals en patrimoine vivant démontre bien l'effervescence de ces milieux. Malheureusement, ce n'est pas le cas de l'une de ces branches, soit l'art populaire. Surtout connu grâce à l'œuvre d'Arthur Villeneuve, dont la maison entièrement peinte peut être visitée à la Pulperie de Chicoutimi, l'art populaire est boudé des médias et des musées. La Politique du patrimoine devrait tenter de corriger un tant soit peu cette lacune et **reconnaître l'art populaire**, dont plusieurs figures emblématiques proviennent de Montréal, comme Papa Palmérino et Florent Veilleux.

5.3.7 La sensibilisation (page 68)

Proposition 30 : Entendre par le mot « soutenir » la possibilité d'un soutien qui soit aussi financier

Le Forum jeunesse tient à préciser que dans sa lecture du mot « soutenir », présent à tous les points de cet enjeu, il **entend aussi « soutenir financièrement »**. À ce sujet, la Politique aurait avantage à être claire et à reconnaître que le milieu associatif doit à l'occasion pouvoir profiter du soutien financier de la Ville dans sa mission de sensibilisation. Surtout lorsque ce milieu travaille en étroite collaboration avec la Ville et vise les mêmes objectifs. En effet, on voit trop souvent des pouvoirs politiques se délester de certaines responsabilités sur le dos des milieux associatifs sans leur donner les moyens financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs attendus.

5.3.8 Des territoires à haute valeur patrimoniale (page 69)

Proposition 31 : Sauvegarder, mettre en valeur et renforcer la présence d'œuvres d'art publiques, entre autres sur le site du Symposium international de sculpture de Montréal de 1964

Pour le troisième enjeu intitulé : La cohérence et l'efficacité des mesures de protection pour le mont Royal, il nous semble important d'ajouter un nouvel objectif, soit celui de : **Sauvegarder, mettre en valeur et renforcer la présence d'œuvres d'art publiques, entre autres sur le site du Symposium international de sculpture de Montréal de 1964**. La montagne recèle en effet une riche collection d'œuvres d'art publiques méconnue et aucunement mise en valeur, que ce soit pour les œuvres du Symposium, celles du Chalet de la montagne ou celles de Gilbert Boyer, La montagne des jours (cinq disques de granit poli installés sur le sol et gravés de phrases et de pensées poétiques). Les œuvres des cimetières adjacents devraient aussi être incluses dans cet objectif.

Proposition 32 : Regrouper les territoires de l'Expo 67 (Cité du Havre et les îles) dans un même enjeu

À l'enjeu 5 : La conservation et la mise en valeur du patrimoine du Havre de Montréal, il nous semble important de souligner que la Cité du Havre était la porte d'entrée de l'Expo 67 et que, comme l'île Notre-Dame et une partie de l'île Sainte-Hélène, elle est un territoire gagné sur le fleuve avec les matériaux de l'excavation du métro de Montréal. Elles forment donc un tout. À notre avis, il faut donc **mettre cet enjeu en lien avec le suivant**, portant sur la reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'île Notre-Dame et de l'île Sainte-Hélène.

Proposition 33 : S'assurer du respect du plan original de la Cité du Havre, en assurer un développement rappelant sa vocation originelle et y commémorer l'époque de l'Expo 67

Revenons à la Cité du Havre. Cet espace est en effet le vestige de la porte d'entrée de l'Expo 67 et garde heureusement quelques bâtiments de l'époque (le Centre international de la radiotélévision, le Pavillon de l'administration et de la presse et le Musée d'art) ainsi que les espaces verts aménagés pour l'occasion, dont une grande fontaine laissée à l'abandon, la Place des rapides (et sa vue magnifique sur le fleuve), le rond-point des limousines et le Jardin du repos (voir le plan du site original en annexe). Évidemment, un ensemble aussi unique que fortement menacé de disparition. Le document « Le Havre de Montréal – Vision 2025 » parle d'assurer l'accès aux berges en y créant un parc linéaire mais ne va pas plus loin. Des nouvelles constructions devraient pouvoir se faire dans la Cité du Havre qu'en tenant compte de son histoire, en respectant les lieux et places, et en commémorant, là où des nouvelles constructions s'érigeraient sur les ruines des anciennes, les bâtiments y ayant été pendant l'époque de l'Expo. Un nouvel objectif devrait donc être intégré à la Politique du patrimoine : **S'assurer du respect du plan original de la Cité du Havre, en assurer un développement rappelant sa vocation originelle et y commémorer l'époque de l'Expo 67.**

Proposition 34 : Ajouter l'enjeu 5.3.9 Développer le patrimoine de demain

Le Forum jeunesse tient, avant de passer à sa dernière proposition, à faire un ajout crucial à la Politique du patrimoine. Ce point est essentiel du point de vue des jeunes, car il dénote d'une vision d'avenir malheureusement trop peu abordée dans le Projet de Politique :

5.3.9 Développer le patrimoine de demain

Proposition 35 : Être novateurs pour que des réalisations d'aujourd'hui passent aussi à l'histoire

Dans un souci de léguer aux jeunes de demain un héritage plus important que celui que nous avons nous-mêmes reçu, il nous semble essentiel que la Politique fasse mention de l'importance d'enrichir notre patrimoine collectif de nouvelles constructions phares, de nouveaux points de vue sur la ville, la montagne et le fleuve, de nouveaux espaces verts modèles qui seront plus tard cités en exemples et de projets originaux qui feront l'envie des autres villes du monde (comme un développement des ruelles vertes et des toits verts dans un esprit de création de nouveaux paysages). En fait, **d'être simplement novateurs pour que les réalisations d'aujourd'hui passent elles aussi à l'histoire.** Et aussi, ne pas oublier que le Montréal d'aujourd'hui est multiculturel et donc reconnaître l'apport des communautés ethniques s'étant établies sur le territoire et le transformant maintenant avec nous.

Proposition 36 : Ajouter l'enjeu 5.4 La Ville de Montréal –Décideur exemplaire

Enfin, l'enjeu **5.4 La Ville de Montréal –Décideur exemplaire** devrait être ajouté à la Politique. Il ajoute du mordant à la Politique, qui ne concerne que la seule et unique ville de Montréal. Le Forum jeunesse croit qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif que l'on parle de notre patrimoine collectif et qu'en ce sens, tous doivent être interpellés par cette Politique.

6 Mise en œuvre (page 77)

Proposition 37 : Que le bilan annuel de l'avancement de la mise en œuvre soit effectué en même temps que le bilan annuel de la « veille patrimoniale »

Le Forum jeunesse est heureux de constater qu'un bilan annuel de l'avancement de la mise en œuvre soit prévu à cette Politique. Cela nous semble incontournable. Ce bilan pourrait même profiter de la « veille patrimoniale » de l'enjeu 5.1 comme complément. Et puisque la pratique est maintenant bien connue des Montréalaises et Montréalais, Héritage Montréal pourrait être associé comme partenaire indépendant à cette mise à jour annuelle pour remettre ses prix orange et citron.

Nous notons toutefois que le même exercice n'est pas exigé des arrondissements. Puisqu'ils sont des partenaires de première ligne dans le travail de sauvegarde, de mise en valeur et de développement du patrimoine local, il nous semble normal qu'ils soient assujettis à cet exercice de bilan annuel eux aussi.

Conclusion

Cette politique, avec les modifications proposées, permettra de faire de Montréal une ville innovatrice dans la protection de son patrimoine. On ne peut qu'encourager et féliciter des demandes prises dans ce sens. Dans cette perspective, il faudrait aussi que la Ville s'assure de mettre en place les moyens nécessaires pour que cette politique puisse être effective. Par exemple, faire en sorte qu'il y ait plus d'une seule historienne ou historien travaillant à la Ville de Montréal est un moyen efficace à considérer pour s'assurer que le travail relié au patrimoine s'effectue dans des délais et à des coûts raisonnables.

Nous espérons que vous saurez vous inspirer de la vision des jeunes Montréalaises et Montréalais dans votre travail de planification, car les décisions que vous prenez auront un impact direct sur la vie de vos concitoyennes et concitoyens de demain.

Merci de votre intérêt.